



**ffgolf**<sup>®</sup>  
Comité départemental  
des Landes



## CHAMPIONNAT DES LANDES INDIVIDUEL 2024

### 8<sup>ème</sup> TROPHEE GEORGES CAPDEPUY

**Dimanche 24 mars 2024 – Golf d'HOSSEGOR**

#### **REGLEMENT DE L'EPREUVE**

*Ce règlement complète les règlements généraux et les règles locales permanentes des épreuves fédérales du Vade-mecum sportif 2024 édité par la FFGolf. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

#### **I - CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut amateur **et licenciés dans un club Landais.**

- avoir envoyé avant la date limite d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

- ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2022 ou 2023, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

#### **II – FORME DE JEU :**

Le Championnat se déroulera sur le parcours d'HOSSEGOR et ce, suivant les séries :

**1<sup>ère</sup> série messieurs, 1<sup>ère</sup> série dames : Stroke play brut**

**2<sup>ème</sup> série messieurs : Stableford brut**

**1<sup>ère</sup> série séniors messieurs : Stableford brut**

**1<sup>ère</sup> série séniors dames : Stableford brut**

- **1<sup>ère</sup> série messieurs** : jusqu'à 11.4 : départs marques blanches
- **2<sup>ème</sup> série messieurs** : de 11.5 à 26.4 : départs marques jaunes
- **1<sup>ère</sup> série dames** : jusqu'à 24.4 : départs marques bleues
- **1<sup>ère</sup> série séniors messieurs** : jusqu'à 26.4 : départs marques jaunes.
- **1<sup>ère</sup> série séniors dames** : jusqu'à 26.4 : départ marques rouges.

Le Comité se réserve le droit de modifier ces séries en fonction du champ des joueurs.



**ffgolf**<sup>®</sup>  
Comité départemental  
des Landes



Le champ total des inscrits sera limité à 120 joueurs, dont 33 Dames.

Si le champ des Dames est incomplet, le Comité de l'épreuve pourra compléter en ajoutant des Messieurs qui seront retenus par ordre d'arrivée.

Les inscriptions se feront dans l'ordre des réceptions. La liste définitive des joueurs deviendra effective **le jeudi 21 mars, date limite des inscriptions.**

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole à la date du 21 mars 2024.

### **B – Départage :**

En cas d'ex aequo pour la 1<sup>ère</sup> place en 1<sup>ère</sup> série messieurs et dames, le départage se fera en play off mort subite. Dans le cas où ce play off ne pourrait se dérouler normalement le départage sera fait sur les 9,6,3 et dernier trou.

### **C- Départs :**

Les départs se feront du trou n°1 dans l'ordre inverse des séries et dans l'ordre croissant des index. En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

## **III – ENGAGEMENTS :**

### **1 - Inscriptions :**

Elles seront envoyées individuellement à l'aide des fiches d'inscription que les joueurs trouveront dans leur club ou qu'ils pourront télécharger sur le site du Comité ([www.cdgolflandes.org](http://www.cdgolflandes.org)). Elles devront être accompagnées d'un chèque couvrant les droits d'engagement établi à l'ordre du Comité des Landes de golf et adressé à :

**Catherine LEON – 8 rue du Fiacre – 40230 St Vincent de Tyrosse**

**2 - Droits d'inscription :** 37 euros pour les adultes (22 euros adultes membres d'Hossegor)  
22 euros pour les jeunes de moins de 17 ans (12 euros jeunes –de 17 ans membres d'Hossegor)

## **IV – HEURES DE DEPART :**

Elles seront envoyées :

Dans les clubs à partir du samedi 23 mars.

Sur le site de la FFG

Sur le site du Comité Départemental ([www.cdgolflandes.org](http://www.cdgolflandes.org))

## **V- REGLEMENT GENERAL :**



**ffgolf**<sup>®</sup>  
Comité départemental  
des Landes



### **1 – Forfait – Abandon :**

**Tout forfait devra être indiqué au Comité de l'épreuve au plus tard 3 jours avant le début de l'épreuve.**

Dans tous les cas, les droits d'engagement de toute personne déclarant forfait après la date limite d'inscription (20 avril) resteront acquis au Comité des Landes.

Un abandon au cours du tour conventionnel ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou de maladie dûment constaté.

### **2- Retard au départ :**

Application systématique de la Règle de Golf 5.3a

### **3- Recording et enregistrement des scores :**

**Tous les joueurs de chaque groupe devront impérativement se présenter ensemble au recording, et ce, dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.**

4- **Voitures** : leur utilisation n'est pas autorisée (cf. §1.2.2-3-/ Vademecum 2024 p 72- Moyens de transport §9).

## **VI – COMITE DE L'EPREUVE :**

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la déplacer dans le temps.

Composition :

Monsieur Christophe GES

Madame Catherine LEON

Madame Annick PUJOS

Directeur du golf

Présidente du CD40 – Arbitre

Arbitre

## **VII – PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX :**

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le Dimanche 24 mars 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier groupe de joueurs au club house et sera suivie du verre de l'amitié.

Le Trophée « Georges CAPDEPUY » sera décerné au meilleur score réalisé en Brut 1<sup>ère</sup> série Messieurs et 1<sup>ère</sup> série Dames confondus.

Dans chaque série, les 2 premiers en brut seront récompensés.